

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2014**

Le 13 février 2014 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2014

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Messieurs, Gérard CORDIER, Alain OSTERNAUD, adjoints, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Mesdames, Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGEALET et Messieurs, Alain DAUTHEVILLE, Guy THOUÉZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M. Robert BOSSY à M. Gérard CORDIER

Excusé : M. Thierry ANDRE

Absent :

Mme Patricia Ponsonnet a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2013 et signature du registre des délibérations.

- **Convention occupation domaine public implantation d'îlots de propreté** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la communauté de communes afin de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise l'occupation par la COCOBA de 8 emplacements afin d'y installer des îlots de propreté.
- **Convention BAFA Familles Rurales** : Monsieur le Maire explique la nécessité pour deux des employés communaux de suivre la formation BAFA (Formation Générale Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur) dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire septembre 2014 pour l'école publique. Délibération est prise à l'unanimité pour prendre en charge cette formation en totalité pour deux agents pour un coût de 530 € (1er cycle) et de 430€ (3ème cycle) par agent soit un coût total de 1 920 €.
- **Convention éveil musical** : Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet de convention concernant le partenariat entre la commune et le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse –Ecole Départementale pour offrir à une classe de chaque école 15 séances d'éveil musical. Le coût pris en charge par le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse est de 40 % soit 750.40 € et le coût pris en charge par la commune est de 60 % soit 1 125.60 € pour l'année scolaire 2014/2015.
- **Approbation des comptes administratifs 2013** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les écritures du compte administratif 2013 et les résultats définitifs des budgets primitifs principal et locaux commerciaux dressés par le Maire.
- **Affectation des résultats de l'exercice 2013** : considérant les excédents de fonctionnement de l'exercice 2013, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit sur les budgets 2014 :

BUDGET COMMUNAL :

57 901.32 € au compte 1068 investissement

55 645.28 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX :

22 243.74 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- **Approbation des comptes de gestion de Monsieur le trésorier principal des finances d'Annonay** : approbation à l'unanimité des écritures du compte de gestion de Monsieur le trésorier principal des finances d'Annonay pour l'exercice 2013 en ce qui concerne le budget communal et le budget locaux commerciaux.
- **Vote du taux des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2014** : surseoir à statuer.

Permis de construire modificatif :

- **2 PA** – Zi Prachenet – extension bâtiment industriel
- **SEUX Jean-Pierre** – lotissement Les cerisiers d'Augusta – modification règlement lotissement selon PLU

Permis de construire :

- **GONNET Nicolas et CHARRIER Fanny** – Eterpas – maison individuelle
- **SCI Zélie Seux Christine** – lotissement Les cerisiers d'Augusta – 3 maisons jumelées
- **DUCLOS Frédéric et MATHEVET Caroline** – Eterpas rue de l'Aubépine – maison individuelle
- **DUPRE Lydie** – rue de l'Eglantine lotissement Les cerisiers d'Augusta – maison individuelle

Certificat d'urbanisme :

- **BALAYE Julien** Eterpas rue de l'Aubépine

Questions diverses :

- **Bibliothèque Alinéa** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de l'association Alinéa sollicitant une demande exceptionnelle de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque. La demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2014.
- **Mutualisation communauté de communes** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation de moyens avec la communauté d'agglomération une formation nacelle sera proposée à un des employés communaux.
- **Candélabre accidenté Rue de la Fontenouille** : Monsieur le Maire informe que le devis demandé pour la réfection du candélabre détérioré rue de la Fontenouille, se monte à 1 032.60 € TTC.
- **Fourrière** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Préfecture concernant l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime qui établit que « chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L211-25 et L211-26, soit du service établi sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».
- **Conseil Général service des transports** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du service des transports du Conseil Général informant du remplacement, au cours du premier trimestre 2014, des poteaux d'arrêts de car actuels par des poteaux aux couleurs de son nouveau réseau. Il rappelle que le département a mis en place une tarification unique à 3 € et a identifié son réseau « le sept » avec une charte graphique spécifique.
- **Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche organise des comptages nocturnes du 3 au 5 mars pouvant être reporté du 6 au 8 mars 2014.
- **Agence de l'eau** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence de l'eau lance un appel à projets pour réduire la pollution pluviale des systèmes d'assainissement.

- **Parcours cyclable Via Rhône** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Région Rhône Alpes et la compagnie Nationale du Rhône organisent une manifestation les 31 mai et 1^{er} juin 2014 « ViaRhône en fête ». Cette manifestation a pour but de faire découvrir le parcours cyclable au grand public, des animations et initiations gratuites y seront proposées.
- **Education Routière du Haut Vivarais** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Education Routière du Haut Vivarais organise comme les années précédentes le challenge de la ville d'Annonay destiné aux enfants CM1 et CM2 des écoles publiques et privées. Afin de sélectionner deux élèves des établissements scolaires des tests sont programmés pour le mardi 18 mars à la salle des Mûriers.
- **Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour le désenclavement de la parcelle B 320 afin de la rendre accessible.
- **Office Tourisme** : Madame Cécile Celette informe le Conseil Municipal que lors de la dernière assemblée générale de l'office de Tourisme d'Annonay l'association a fusionnée pour devenir un Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic).
- **Rue des Marais** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de riverains de la rue des Marais sollicitant la commune pour l'installation d'un éclairage public.
- **Foot Félines/St Cyr/Peaugres** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Foot Félines/St Cyr/Peaugres pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin d'aider l'association pour l'organisation des 50 ans du club les 6/7/8 juin 2014. La demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2014.
- **Animations économiques du Bassin d'Annonay** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Animations économiques du Bassin d'Annonay remercie pour le soutien apporté par la commune lors de l'organisation du salon « Fêtes vous plaisir » des 18 et 19 janvier.
- **Chemins proximité déviation** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général doit précéder à la réfection de chemins se trouvant à proximité de la déviation.
- **Pont de l'Eterpas** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un affaissement de terrain lors des dernières pluies, au pont de l'Eterpas, des négociations sont en cours pour l'acquisition d'une bordure de terrain.